

## 2 Politique

Après le report des élections législatives en avril 2018

## Obligation d'agir

J.K.M

Libreville/Gabon

**Au regard de la récente décision de la Cour constitutionnelle, le prochain gouvernement, tel que prévu par les conclusions du Dialogue politique inclusif et sans tabou, devrait s'atteler à mettre en œuvre les Actes de ce conclave avant le début de l'année prochaine.**

**INVITÉS** à se prononcer sur le récent report des élections législatives en avril 2018 par la Cour constitutionnelle, plusieurs acteurs politiques ont laissé entendre que cette décision s'imposait. Selon eux, au terme du Dialogue d'Agondjé, il était difficilement concevable d'introduire les Actes de ces assises dans l'ordonnement juridique national et de tenir les délais, en organisant les Législatives au plus tard le 29 du mois en cours comme initialement fixé par la Haute juridiction. Autant dire que le prochain gouvernement, tel que prévu par le Dialogue national inclusif et sans tabou, devrait être astreint à une obligation d'agir dans un délai de cinq



Photo : Bandoma

Les participants au Dialogue politique en pleine adoption de certaines résolutions.

mois afin de mettre en œuvre les Actes d'Agondjé. D'autant que, au-delà de cette période, nous serons en année électorale. Et, comme le prescrivent les dispositions légales en la matière, il ne sera plus possible de procéder à des modifications du dispositif électoral, sauf à vouloir un nouveau report du scrutin. Ce qui constituerait un véritable précédent et pourrait conforter les populations dans l'idée que, chez nous, les politiques honorent rarement les engagements qu'ils prennent au cours de leurs différentes concertations. C'est dire que, dans le laps de temps susmentionné, la prochaine équipe gouver-



Photo : l'union

Le siège de la Cour Constitutionnelle.

nementale devrait s'atteler, entre autres, au nouveau découpage " (...) en tenant compte de la nécessité de maintenir les 120 sièges existant et procéder, le cas

échéant, à des corrections des limites et du périmètre des sièges qui le nécessitent ; des entités administratives nouvellement créées et des distorsions avérées et néces-



Photo : Christian Mombou

Les députés vont devoir siéger huit mois de plus.

sitant la création de sections électorales nouvelles aux fins de les corriger". Autre tâche qui attend le prochain gouvernement : la mutation de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cenap) en Centre gabonais des élections (CGE), en reformulant les dispositions de l'article 48 de la loi 7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, par la consécration du principe du scrutin majoritaire uninominal à deux tours pour les élections présidentielles et parlementaires. Ce qui passe par le transfert du contentieux des élections locales aux tribu-

naux administratifs et au Conseil d'État, qui auront la mission d'en proclamer les résultats, etc.

Il s'agit là d'une multitude d'actes à prendre, qui devrait augurer d'une intense activité à la prochaine session parlementaire, le gouvernement devant nécessairement, entre autres, emprunter la voie législative pour donner force aux Actes du Dialogue, afin qu'ils deviennent opposables à tous. Étant entendu que, dans le même temps, sinon bien avant, la commission ad hoc paritaire en charge du suivi-évaluation des Actes du Dialogue politique en vue de leur application intégrale serait déjà mise en place.

## Coopération Gabon-Mali

## Les adieux du Corps diplomatique à Dadié Yacouba Dagnoko



Photo : R.H.A

L'ancien ambassadeur malien (à gauche) recevant un présent.



Photo : R.H.A

Diadié Yacouba Dagnoko lors de son intervention.



Photo : R.H.A

Quelques diplomates présents à la cérémonie.

R.H.A

Libreville/Gabon

**Après un peu plus de cinq ans de séjour dans notre pays, l'ambassadeur du Mali quitte définitivement le Gabon.**

**DADIÉ** Yacouba Dagnoko, ambassadeur du Mali accrédité dans notre pays, par ailleurs doyen du groupe diplomatique africain, est arrivé au terme de son séjour en terre gabonaise. Après cinq ans d'exercice, il a reçu, jeudi dernier, à l'hôtel "Beach club" de Libreville, les adieux de plusieurs membres du Corps diplomatique. C'était au cours d'une cérémonie riche en

émotion.

Visiblement ému, le diplomate malien a laissé transparaître le chagrin qui l'habite au moment de quitter "le Gabon, terre d'accueil, d'amitié et d'hospitalité". "On dit chez nous, c'est de l'habitude que naît l'empathie. Quand on a longtemps vécu ensemble, on se sépare difficilement", a-t-il déclaré, la voix quelque peu étreinte par la tristesse.

Citant un passage du texte de l'écrivain libanais Khalil Gibran, abordant la thématique du vécu et des adieux d'un diplomate, il n'a pas hésité à se comparer à un perpétuel voyageur. "Nous les voyageurs, toujours en quête du chemin le plus solitaire, nous ne commen-

çons jamais le jour là où il s'est achevé la veille. Et l'aube ne nous trouve jamais là où le crépuscule nous a laissés. Même quand la terre dort, nous voyageurs (...) Brefs furent mes jours parmi vous, et plus brefs encore les mots que j'ai prononcés", a-t-il souligné.

Dans cette note d'adieu, le diplomate malien est également revenu sur l'expérience qu'il a acquise en territoire gabonais au contact de ses homologues africains, européens, américains et asiatiques. "Cinq ans et sept mois passés loin de mon pays d'origine, j'ai beaucoup appris à vos côtés, car n'étant pas diplomate de carrière, j'ai découvert ce noble métier dont la

vocation est de rapprocher les hommes. En effet, notre tâche consiste à rassembler les peuples de nos pays et ceux d'où nous sommes accrédités", a-t-il laissé entendre.

L'ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite, vice doyen du Corps diplomatique, Adnan Abdulrahman A. Al Mandeel, dans son propos, a retracé le parcours de son homologue malien. Diplômé en sociologie à l'université de Dakar (Sénégal) et en littérature à l'École normale supérieure de Bamako (Mali), Dadié Yacouba Dagnoko a débuté sa carrière dans l'enseignement et l'administration publique, avant d'être nommé au gouvernement en qualité

de ministre des Arts et de la Culture puis, ministre de la Jeunesse et des Sports. Après son passage au gouvernement, il a entamé sa carrière dans la diplomatie. Il a été consul honoraire du Portugal au Mali avant d'être nommé en 2011, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Gabon, avec compétence au Cameroun et en Centrafrique. Sans compter qu'il a également participé à l'animation de la vie politique dans son pays en tant que président du Parti du renouveau et du progrès social.

Durant son séjour, ce diplomate portant s'est attelé à renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les peuples gabonais

et maliens, matérialisés par l'entente cordiale entre les présidents des deux nations. Ali Bongo Ondimba et Ibrahim Boubacar Keita partagent, en effet, une vision commune sur un certain nombre de sujets. Notamment, la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière, la piraterie maritime et la volonté de faire de leurs États respectifs, des nations émergentes.

Notons que, peu avant le terme de cette cérémonie, Dadié Yacouba Dagnoko a reçu un présent symbolique de la part de ses pairs, en guise de reconnaissance de son action "dynamique et efficace à la coexistence pacifique de peuples".